

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Stéphane Montangero et consorts – Développons des jardins scolaires pour étudier la saisonnalité et développer le goût de nos enfants!**

La commission chargée d'examiner le postulat encourageant la création de jardins dans les écoles s'est réunie le jeudi 22 décembre 2011 au Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (salle de conférences 55). Elle était composée de Mmes Martine Fiora-Guttmann, Sylvie Progin, Christiane Rithener, Jaqueline Rostan, MM. Jean-Marc Chollet confirmé comme président-rapporteur, François Brélaz, Jérôme Christen, Pierre Guignard, Stéphane Montangero. Participaient également à cette séance: Mme Anne-Catherine Lyon (Cheffe du DFJC), MM. Frédéric Brand (Chef de service du SAGR), Olivier Duperrex (médecin responsable pour la santé scolaire du Canton de Vaud, Unité PSPS), Serge Loutan (Chef de service du SESAF).

Les notes de séance ont été prises par Mme Sophie Métraux secrétaire de commission parlementaires, nous la remercions sincèrement.

**1. Commentaire du postulant**

M. Montangero souhaite qu'une impulsion soit donnée par le Canton en matière d'éducation au goût et apprentissage du cycle de la vie végétale par les enfants, ceci en incitant à la création de jardins ou de bacs (herbes en pots) dans les écoles. Par ce biais, les élèves pourraient suivre et participer à l'ensemble du cycle végétal jusqu'à la dégustation des produits. Des expériences similaires aux résultats intéressants ont d'ailleurs déjà cours dans le Canton.

Outre l'aspect non contraignant du postulat, ses propositions se veulent modestes, précise M. Montangero.

**2. Discussion générale**

Pour Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'État, l'intensité souhaitée par le postulant est importante. En effet, s'il s'agit de mettre en évidence et d'encourager les bonnes pratiques afin d'inciter à créer des expériences similaires, les vœux du postulat s'avèrent alors réalisables, contrairement à une volonté farouche qui transformerait les cours d'école en "Plan Wahlen". L'ouverture des autorités communale à de telles expériences facilitent grandement leur mise en place, souligne encore Mme Lyon qui précise que les jardins existants ont souvent résulté d'impulsions communales. M. Duperrex note qu'il serait intéressant de savoir combien d'écoles comptent actuellement de tels jardins.

Le postulant assure alors qu'il ne s'agit nullement d'incitation rigoureuse mais d'encouragement aux bonnes pratiques afin de donner une impulsion aux autorités locales et aux enseignants.

L'ensemble des commissaires relève que certains enfants manquent en effet de références en matière d'alimentation, de saisonnalité, de compréhension du cycle de la vie végétale, ceci notamment en milieu urbain mais également à la campagne.

Si les élèves peuvent, par exemple, bénéficier de visites à la ferme, celles-ci ne s'avèrent toutefois que ponctuelles, a contrario des jardins qui permettent un apprentissage dans la continuité. L'ensemble de la commission trouve donc l'idée bonne et intéressante. Une députée souligne cependant que l'éducation au goût, au bien-manger relève bien plus du rôle des parents que de celui de l'école.

Pour la commission, il importe que les jardinets et autres bacs n'alourdissent pas la tâche, déjà conséquente, des enseignants. Ces propos sont d'ailleurs appuyés par Mme Lyon. En outre, pour certains commissaires, il y aura quelques difficultés à trouver des terrains adéquats, en ville notamment; là où paradoxalement des jardins s'avèreraient le plus nécessaires.

L'intégration, au sein du programme scolaire, des thématiques que soulève le postulat est ensuite abordée. Il est alors précisé que dans le programme scolaire actuel, dès l'enfantine puis en primaire, beaucoup d'activités telles que les visites de fermes sont encouragées mais non systématiquement inscrites au programme. Dans le secondaire, des éléments de botanique sont abordés en sciences. Il est encore signalé que dans le programme prioritaire alimentation et activité physique, les activités relatives à l'alimentation, à la compréhension du cycle de la vie végétale etc. pourraient être valorisées. Les activités liées aux jardinets s'y intégreraient donc tout à fait.

La question de l'âge idéal des élèves pour mettre en place les expériences souhaitées par le postulat est alors soulevée. Pour un Député, il semble que des élèves du primaire seraient plus motivés et attentifs à ces types d'expériences que des adolescents. En outre, l'organisation scolaire du primaire étant plus souple qu'en secondaire, l'intégration de ces activités serait plus simple. En sus, les bâtiments scolaires du primaire permettent plus aisément la mise en place d'un jardin (moins d'allées et venues en dehors des heures des cours, par exemple). Deux Députés relèvent que de telles expériences pourraient également aider certains adolescents à se recentrer ou encore souder un groupe dans une classe à effectif réduit. A cet égard, Mme Lyon signale que les Modules d'Activités Temporaires Alternatifs à la Scolarité (MATAS) sont d'ailleurs souvent confiés à des agriculteurs. Les projets développés permettent effectivement aux enfants de se recentrer, de se responsabiliser, par exemple via le travail avec les animaux.

Concernant les cours d'économie familiale, Mme Lyon et un Député précisent encore à d'autres Députés, qu'ils sont dispensés en VSO et en option en VSG. Le postulat Gaille<sup>1</sup> portant sur la question de la 4<sup>ème</sup> période d'économie familiale n'a pas encore fait l'objet d'une réponse.

Il est finalement précisé à un commissaire que la Commission Cantonale des foyers restaurants scolaires et universitaires existe toujours. Suite à un rapport de la Cour des Comptes portant sur les cantines et restaurants de l'État, une réflexion est ouverte en vue de déterminer le meilleur lieu (le DINF selon la Cour des Comptes) pour abriter la Commission.

### **3. Vote**

C'est par 8 voix pour 1 abstention que la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer le postulat au Conseil d'État.

Vucherens, le 27 février 2012

Le rapporteur :  
(signé) *Jean-Marc Chollet*

---

<sup>1</sup> (09\_POS\_141) Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'économie familiale